

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 juin 2025

INSTAURER DES PEINES PLANCHERS POUR LES CRIMES ET DÉLITS COMMIS CONTRE
LES MEMBRES DE LA FORCE PUBLIQUE ET LES POMPIERS - (N° 1586)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 42

présenté par

M. Kasbarian, M. Gouffier Valente, M. Caure, M. Huyghe, Mme Levasseur, M. Mazars,
M. Mendes, Mme Miller, M. Terlier et Mme Yadan

ARTICLE UNIQUE

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité Après l'alinéa 11, insérer l'alinéa suivant :

« i) D'un enseignant, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement affirme notre solidarité à l'égard de l'ensemble des agents investis d'une mission de service public.